

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation : **3 septembre 2026**



**REGISTRE des PROCES VERBAUX  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE ST-JEAN-DE-CRIEULON  
DEPARTEMENT DU GARD  
SÉANCE du 10 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 10 septembre à dix-huit heures cinq minutes en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-de-Crieulon, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence du maire, M. DOMINICUS Romain.

**PARTICIPANTS**

**Etaient présents :**

Mesdames : DUPUY Anne, MARTINA Christiane, ROBIN Sylvie, WHITTELL Chantal.  
Messieurs : DOMINICUS Romain, ELEFTERAKIS Jean-Claude, GASQUEZ Donovan, MARION Daniel, RIGAL Noël.

**Absence excusée :**

DELMAS Maxime (Pouvoir à Mme MARTINA C.)

**Absence non excusée :**

TRICOIRE Agathe

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément au code général des collectivités territoriales, sur proposition de M. le maire, M. MARION Daniel a été nommé secrétaire de séance par le conseil municipal.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 juillet 2026**

Par vote à main levée, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité des présents (10).

Mme DUPUY attire l'attention sur une erreur d'écriture de son nom dans le PV, sans solliciter de correction.

**DELIBERATION 36-2026**

**Choix du maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement des voies communales :  
Chemin des Chênes, Chemin de la Colline, Chemin du Bos Nègre**

Pour pouvoir effectuer les travaux de rénovation des 3 chemins (Chemin des Chênes, Chemin de Bos Nègre et Chemin de la Colline) l'appel à une société d'ingénierie est nécessaire. Quatre sociétés ont été sollicitées dont 3 ont répondu à la sollicitation d'accompagnement faite par Monsieur le Maire en



juillet 2026. Une réunion de travail a eu lieu ce 7 septembre avec le conseil municipal pour présenter la démarche ainsi que le planning et les montants associés à chaque projet. La documentation donnée par les sociétés a été envoyée par mail aux membres du conseil municipal.

| Société                   | Coût                  | Commentaires                                                                               |
|---------------------------|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Amévia                    | 7,0 % soit 29 400 HT  | Réponse partielle                                                                          |
| Inframed                  | 6,8 % soit 28 560 HT  | Les moins chers<br>Les seuls à s'engager à nous aider pour le dossier subventions au 31/10 |
| Rhône Cévennes Ingénierie | 7,15 % soit 30 030 HT | Réponse partielle                                                                          |

Avant le vote, monsieur RIGAL N. fait part de son inquiétude quant au choix d'Inframed qui pour lui n'a pas toujours donné satisfaction quant aux divers travaux similaires réalisés sur la commune ces dernières années. Monsieur le maire reconnaît que l'entreprise a pu ne pas être parfaite dans le suivi de ces travaux, mais le temps joue contre nous pour cibler d'autres entreprises (délai de demande de subvention le 31 octobre 2026). Au regard de ces expériences, il précise qu'une attention particulière sera portée au choix des entreprises qui soumissionneront pour la réalisation des travaux, tout comme lors leur déroulement.

Seul Inframed ayant répondu totalement au cahier des charges, le vote se limitera à l'acceptation ou non de cette société selon les précisions apportées dans le tableau ci-dessus et les documents que le maire nous adressé avant ce conseil municipal. Les sociétés Amévia et Rhône Cévennes Ingénierie ne sont donc pas retenues pour le vote.

Vote à main levée

| Contre | Abstention | Pour |
|--------|------------|------|
| 0      | 1          | 9    |

**Résultat : Inframed est retenu à 9 voix pour.**

## DELIBERATIONS 37 ; 38 ; 39-2026

### Décisions modificatives budgétaires

Il s'agit d'écritures comptables :

- \* Transfert de crédit du compte 203 au compte 204 : 14 000 €
- \* Budget supplémentaire assainissement :
  - . Section investissement : Compte 2156 + 6 € Compte 001 + 6 €
  - . Section fonctionnement : Compte 747 + 600 € et Compte 777 - 600 €

Vote à main levée

| Contre | Abstention | Pour |
|--------|------------|------|
| 0      | 0          | 10   |

**Résultat : Proposition acceptée à l'unanimité.**

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### INFORMATIONS

**Date du prochain conseil municipal :**

La date de cette réunion reste à définir.



### **Fêtes/animations du village :**

Ces Fêtes et animations sont conjointement organisées par les associations Fair Play Multi Sort, Le Crieulon en forme et Sourires du Crieulon :

1. Halloween pour les enfants se déroulera le 31 octobre 2026 ;
2. Bourse aux jouets et vide-greniers le 15 novembre 2026 ;
3. Noël aux enfants le 19 décembre 2026.

Des flyers seront distribuées dans les boîtes aux lettres et ces événements mentionnés dans le Petit Journal de septembre 2026.

### **Commissions du conseil municipal :**

#### **1. City Parc, aire de jeux des enfants et Pump Track :**

- lancement d'une commission avec dates à venir rapidement et rendez-vous avec des entreprises pour pouvoir monter les dossiers de demande de subvention avant le 31 octobre 2026 ;
- M. D. GASQUEZ est en charge de l'organisation de cette commission. Plusieurs entreprises seront sollicitées. Il sera demandé si des personnes du village souhaitent participer à la construction de ce projet. L'avis du conseil municipal sera sollicité avant tout dépôt de dossier de demande de subvention soit avant ;
- pour l'aire de jeux des enfants, nous sommes toujours en attente de l'expertise de Veritas, programmée ce 21 septembre. Pour cet aménagement il est retenu que le nombre d'équipements ne sera pas supérieur au nombre actuel et que la priorité sera donnée à la réparation par rapport au remplacement ;
- pour le pump track, un terrassier a été contacté. Conserver le plus possible le côté nature sera le fil conducteur de ce projet.

#### **2. Communication :**

- site internet de la mairie : nouvelle solution IntraMuros installée et démarrée. Chacun peut installer cette application sur son téléphone portable ;
- la bascule entre l'ancien site de la mairie et le nouveau en cours ;
- le Petit Journal de Saint-Jean- de-Crieulon sera édité et distribué dans les boîtes aux lettres la deuxième quinzaine de septembre.

#### **3. Commission sociale :**

- un moment « pause-café et lecture » au foyer est proposé aux habitants à partir du 7 octobre. Un flyer sera mis dans les boîtes aux lettres ;
- Bibliobus : se renseigner sur les conditions de son passage.

### **Les travaux d'éclairage public :**

- les travaux commenceront en semaine 42, soit la 2<sup>ème</sup> semaine d'octobre pour remplacer les lampes actuelles par des LED. Durée environ 3 semaines ;
- d'ici là, les lampes qui ne fonctionnent plus ne seront plus remplacées.

### **Façade de la mairie et graffitis :**



- l'employé municipal a commencé le ponçage des grilles ;
- les graffitis ont été supprimés, et les autres travaux sur la façade de la mairie suspendus du fait de la nécessité d'utiliser un nettoyeur d'eau à haute pression.

## DIVERS

### Eléments de confort - Option pour l'intégration au dispositif de fiabilisation des bases cadastrales des locaux d'habitation :

Dans un courrier adressé au maire, la DGFIP propose cette option qui aura pour conséquence d'augmenter la taxe foncière de certaines habitations

Pour une question d'équité vis-à-vis de ceux qui paient déjà pour ces éléments de confort, le maire répondra favorablement.

## QUESTIONS DIVERSES

M. GASQUEZ D. informe que des équipements de nettoyage ont été achetés pour le foyer.

### Dans l'assistance

Mme HOPPE N. évoque la nuisance sonore due aux aboiements incessants des chiens. M. le maire prendra contact avec les propriétaires des chiens concernés pour essayer de trouver une solution avec eux.

Ramassage scolaire : les modifications apportées au ramassage scolaire des collégiens afin de réduire leur temps de trajet le matin, conduit les enfants à attendre le bus face à la mairie sur le trottoir de la D35 du côté droit en allant vers Quissac. A cet emplacement, ils ne disposent d'aucun abri.

Il est rappelé que lors de la modification du lieu de ramassage des élèves, la mairie n'avait pas été consultée, néanmoins ce point sera étudié en vue de voir ce qui pourrait être éventuellement réalisé pour améliorer la sécurité et le confort des élèves.

Fermeture provisoire de la route de Quissac : un panneau positionné ces derniers jours sur la D35, un peu après le pont sur le Crieulon, sens vers Quissac, informe que des travaux vont être réalisés sur cette route entre le 14 septembre et le 18 décembre 2026. Pendant cette période, la circulation sera déviée par la D8 (Route de Logrian). Le maire se rapprochera de la mairie de Quissac pour que les panneaux de déviation soient positionnés avant les jours effectifs de déviation afin que chacun puisse prendre ses dispositions en fonction de ses contraintes.

Grille du cimetière : il est prévu une réparation de cette grille par nos propres moyens.

Travaux sur les Chemins : Rien ne sera entrepris avant une consultation du village une fois que les projets seront disponibles. L'attention est attirée sur les écoulements d'eau qui pour certains chemins pourraient être techniquement problématiques et dans tous les cas relativement coûteux.

Bornes électriques installées par la municipalité : il est demandé si une telle installation est envisagée. A ce jour ce n'est pas le cas, et il est fort probable qu'au regard de la taille de notre municipalité, ce soit le fournisseur d'énergie qui en fasse le choix ou non.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 19h07.


